

La recomposition territoriale de l'offre de soins et la mise en place des groupements

hospitaliers de territoire (GHT) (Document en Français)

x) document(s)

document(s) :

[s://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/4a7244c1-ded7-4fba-a1c6-8319a3711650](https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/4a7244c1-ded7-4fba-a1c6-8319a3711650)

ns générales

RENE, Charles

émoire : BORGETTO MICHEL

iversité Panthéon-Assas - Master Droit sanitaire et social

on : 01-09-2016

La loi du 26 janvier 2016 dite « de modernisation de notre système de santé » énonce, dans son article 107, la création de Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) afin, d'une part, de satisfaire la demande de soins à travers la définition et la mise en place d'un continuum de soins et, d'autre part, de rationaliser les modes de gestion publique grâce à la mutualisation de fonctions supports ainsi qu'à la mutualisation d'activités entre les établissements. Le dispositif GHT s'inscrit dans le cadre d'un processus de recomposition territoriale de l'offre de soins et matérialise cette politique publique à l'échelle des territoires. Ce mémoire aborde le GHT dans sa complexité juridique et présente alternativement le GHT comme un mode de « coopération imposée » participant à une recomposition de l'offre de soins ; comme une « fusion inavouée » préservant l'ensemble des dynamiques territoriales. ----- The Law, called "modernizing our health system" (modernisation de notre système de santé), of 26 January 2016 sets out, in article 107, the creation of Territory Hospital Groups (GHT) in order, first, to meet the demand for health care by defining and establishing a continuum of care, and second, to rationalize the public management methods by pooling the support functions and possibly transferring activities from one hospital to another. The GHT arrangement is part of a broader process of territorial recomposition of care supply and brings this public policy into being on a local level. This submission addresses the GHT in its complex economic and legal context; it alternatively presents the GHT as a way of « imposed cooperation » playing an active part in restructuring the unfinished healthcare, or as an « unspoken merger » protecting the full range of services.

Mots-clés : Groupements Hospitaliers de Territoire, Hôpital, Santé, Économies d'échelle, Mutualisation, Économie de la santé, Économies de la Santé publique

ns techniques

dition

document PDF

ns complémentaires



origine :

iv-pantheon-assas-ori-8421

urce : Ressource documentaire